

## قرار الهيئة الوطنية للاتصالات عـ65.دد لسنة 2011 المؤرخ في 3 نوفمبر 2011 والمتعلق بتحديد طرق جمع المعلومات حول قطاع الاتصالات في تونس

بعد الإطلاع على القانون عـ1دد لسنة 2001 المؤرخ في 15 جانفي 2001 المتعلق بإصدار مجلة الاتصالات المنقح والمتمم بالقانون عدد 46 لسنة 2002 المؤرخ في 7 ماي 2002 وبالقانون عـ1دد لسنة 2008 المؤرخ في 8 جانفي 2008، وخاصة الفصل 26 منه،

وعلى الأمر عـ831دد لسنة 2001 المؤرخ في 14 أفريل 2001 المتعلق بضبط الشروط العامة للربط البيني وطريقة تحديد التعريفات المتمم بالأمر عـ573دد لسنة 2004 المؤرخ في 9 مارس 2004 وبالأمر عـ3025دد لسنة 2008 المؤرخ في 15 سبتمبر 2008، وخاصة الفصل 9 منه،

وعلى الأمر عـ3026دد لسنة 2008 المؤرخ في 15 سبتمبر 2008 المتعلق بضبط الشروط العامة لاستغلال الشبكات العمومية للاتصالات وشبكات النفاذ، وخاصة الفقرة الأخيرة من الفصل 3-ب،

وعلى كراس شروط شركة "أوراسكوم تونس للاتصالات" الملحق بالأمر عـ1079دد لسنة 2002 المؤرخ في 14 ماي 2002 المتعلق بالمصادقة على اتفاقية لزمة إقامة واستغلال شبكة عمومية للهاتف الرقمي الجوّال،

وعلى كراس شروط شركة "ديفونا اتصالات تونس" الملحق بالأمر عـ978دد لسنة 2004 المؤرخ في 19 أفريل 2004 المتعلق بالمصادقة على اتفاقية إسناد لزمة إقامة واستغلال شبكة عمومية للاتصالات بواسطة الأقمار الصناعية نوع VSAT،

وعلى كراس شروط "الشركة الوطنية للاتصالات" المتعلق بلزمة إقامة شبكة عمومية للهاتف الرقمي من صنف GSM، وعلى كراس شروط "الشركة الوطنية للاتصالات" الملحق بلزمة إقامة واستغلال شبكة عمومية للاتصالات بواسطة الأقمار الصناعية نوع VSAT الممضان من طرف ممثلها القانوني في 8 فيفري 2006.

وعلى كراس الشروط ع1د لشركة "ديفونا تلكوم" الملحق بالأمر ع22070د لسنة 2009 المؤرخ في 31 جويلية 2009 المتعلق بالمصادقة على إسناد إجازة لإقامة واستغلال شبكة عمومية للاتصالات لتوفير خدمات الاتصالات الثابتة،

وعلى كراس الشروط ع2د لشركة "ديفونا تلكوم" الملحق بالأمر ع2270د لسنة 2009 المؤرخ في 31 جويلية 2009 المتعلق بالمصادقة على اتفاقية إسناد إجازة لإقامة واستغلال شبكة عمومية للاتصالات لتوفير خدمات الاتصالات المتنقلة من الجيلين الثاني والثالث،

### في الإطار القانوني

حيث اقتضى الفصل 26 من مجلة الاتصالات أنه "يتعين على صاحب الإجازة وضع المعلومات المتعلقة بالمسائل التقنية والعملية والمالية والمحاسبية لكل شبكة ولكل خدمة على ذمة الوزارة المكلفة بالاتصالات والهيئة الوطنية للاتصالات حسب الطرق التي تحددها الهيئة..."

وحيث نصّ الفصل 9 من الأمر المتعلق بضبط الشروط العامة للربط البيني وطريقة تحديد التعريفات المشار إليه أعلاه أنه "يتعين على المشغل الذي يوفر خدمات الربط البيني موافاة الهيئة الوطنية للاتصالات بانتظام بمؤشرات جودة خدمة الربط البيني التي يوفّرها".

وحيث نصّ الفصل 12 من الأمر نفسه على أنه "يوافي المشغلون الهيئة بناء على طلب منها بجميع المعلومات الضرورية الخاصة بالجوانب التقنية والمالية والمحاسبية التي يستعملونها في إطار التقيد بالسرية".

وحيث حدّدت كراسات الشروط المشار إليها أنفا قوائم المعلومات والوثائق الدنيا التي على المشغلين موافاة الهيئة بها في آجال وقع ضبطها مسبقا.

**قررت الهيئة الوطنية للاتصالات ما يلي :**

### الفصل الأول

على كل مشغل شبكة عمومية للاتصالات موافاة الهيئة الوطنية للاتصالات :

- كل شهر، وعلى أقصى تقدير في الخامس عشر من الشهر الموالي للشهر المعني، بالمعلومات المتعلقة بالاشتراكات وبحجم المكالمات والإرساليات،
- كل سنة، وعلى أقصى تقدير يوم 20 جانفي من السنة الموالية للسنة المعنية، بالمعلومات المتعلقة بالبنية التحتية للشبكة وبالمعطيات المالية.
- كل سنة، وعلى أقصى تقدير يوم 31 جانفي من السنة الموالية للسنة المعنية، بالمعلومات المتعلقة بالمساهمة في صندوق تنمية المواصلات.

وذلك وفق النماذج المدرجة بالملاحق "Tableau de Bord – Téléphonie Fixe" و "Tableau de Bord – Téléphonie Mobile" و "Tableau de Bord – Dégroupage & Bitstream" و "Tableau de Bord – Internet" و "Participation au fonds de développement des communications" و "Transmission de Données I".

## الفصل الثاني

على كل مزود خدمات للإنترنت موافاة الهيئة الوطنية للاتصالات :

- كل شهر، وعلى أقصى تقدير في الخامس عشر من الشهر الموالي للشهر المعني، بالمعلومات المتعلقة بالاشتراكات،

- كل سنة، وعلى أقصى تقدير يوم 20 جانفي من السنة الموالية للسنة المعنية، بالمعلومات المتعلقة بالبنية التحتية للشبكة وبالمعطيات المالية.

وذلك وفق النموذج المدرج بالملحق "Tableau de Bord – Internet & Transmission de Données II".

## الفصل الثالث

تتولى الهيئة الوطنية للاتصالات تعديل نماذج جمع المعلومات كلما اقتضت الحاجة ذلك.

## الفصل الرابع

يتولى رئيس الهيئة الوطنية للاتصالات تنفيذ هذا القرار وتبليغه إلى مشغلي الشبكات العمومية للاتصالات ومزودى خدمات الإنترنت. ويدخل هذا القرار حيز التنفيذ بداية من 4 نوفمبر 2011، وينشر هذا القرار على موقع الواب الخاص بالهيئة.

صدر هذا القرار بتاريخ 3 نوفمبر 2011 برئاسة السيد كمال السعداوي وعضوية السادة:

محسن الجزيري : نائب رئيس الهيئة

حسين الجويني : عضو قار بالهيئة

الحسين الحبوبي : عضو بالهيئة

فيصل بن هلال : عضو بالهيئة

محمد سيالمة : عضو بالهيئة

والسيادة :

يمينة مثلوثي : عضو بالهيئة

رئيس الهيئة الوطنية للاتصالات

كمال السعداوي

الملاحق



# République Tunisienne

## Instance Nationale des Télécommunications

### Tableau de Bord - Téléphonie Fixe

**Opérateur :**

**Mois :**

## 1. Abonnements

*Données arrêtées au dernier jour du mois à minuit*

1.1. Nombre d'abonnements fixes / offre					
	Offre	Activations <sup>1</sup>	Cessations <sup>2</sup>	Migrations <sup>3</sup>	Total <sup>4</sup>
Postpayés					
Prépayés					

1.2. Nombre d'abonnements fixes / utilisation			
Utilisation	Activations <sup>1</sup>	Cessations <sup>2</sup>	Total <sup>4</sup>
Résidentiels			
Professionnels			
Publitels			

## 2. Service Voix

*Données arrêtées au dernier jour du mois à minuit*

2.1. Trafic voix fixe on net	
Volume (min)	

2.2. Trafic voix national sortant		
Destination	Volume (min)	
Fixe off net		
Mobile		

2.3. Trafic voix national entrant		
Provenance	Volume (min)	
Fixe off net		
Mobile		

2.4. Trafic voix international sortant		
Destination	Volume (min)	
Pays UMA <sup>5</sup>		
Autres pays arabes <sup>6</sup>		
Europe <sup>7</sup>		
Reste du monde		

2.5. Trafic voix international entrant		
Provenance	Volume (min)	
Pays UMA <sup>5</sup>		
Autres pays arabes <sup>6</sup>		
Europe <sup>7</sup>		
Reste du monde		

### 3. Services à Valeur Ajoutée (SVA)

Données arrêtées au dernier jour du mois à minuit

SVA vocaux	
	Volume (min)
SVA audiophoniques	
Service clients	

### 4. Infrastructure réseau

Données arrêtées au 31 décembre à minuit

Élément	Nombre
URAD <sup>8</sup>	
CAA <sup>9</sup>	
CT <sup>10</sup>	
CTI <sup>11</sup>	
RE <sup>12</sup>	
SR <sup>13</sup>	
PC <sup>14</sup>	
Autres	

### 5. Données financières

Données arrêtées au 31 décembre à minuit

Indicateur		Montant (millions TND)
Chiffre d'Affaires (CA)	Postpayés	
	Prépayés	
Investissement total		

## Notes explicatives

<sup>1</sup> Activations = nombre de nouveaux abonnements fixes enregistrés au cours du mois.

<sup>2</sup> Cessations = nombre de cessations d'abonnements fixes enregistrés au cours du mois.

<sup>3</sup> Migrations = nombre d'abonnements fixes migrants du type d'abonnement concerné à un autre type d'abonnement.

<sup>4</sup> Total = Activations-Cessations-Migrations+Total (mois précédent).

<sup>5</sup> Pays UMA : Algérie - Libye - Maroc - Mauritanie.

<sup>6</sup> Autres pays arabes : Arabie Saoudite - Bahreïn - Comores - Djibouti - Egypte - Émirats Arabes Unis - Iraq - Jordanie - Koweït - Liban - Oman - Palestine - Qatar - Somalie - Soudan - Syrie - Yémen.

<sup>7</sup> Europe : Albanie - Allemagne - Andorre - Arménie - Autriche - Azerbaïdjan - Belgique - Biélorussie - Bosnie Herzégovine - Bulgarie - Chypre - Croatie - Danemark - Espagne - Estonie - Finlande - France - Géorgie - Grèce - Hongrie - Irlande - Islande - Italie - Kazakhstan - Kosovo - Lettonie - Liechtenstein - Lituanie - Luxembourg - Macédoine - Malte - Moldavie - Monaco - Monténégro - Norvège - Pays-Bas - Pologne - Portugal - République Tchèque - Roumanie - Royaume-Uni - Russie - Serbie - St. Marin - Slovaquie - Slovénie - Suède - Suisse - Vatican - Ukraine.

<sup>8</sup> URAD : Unité de Raccordement d'Abonné Distant.

<sup>9</sup> CAA : Commutateur à Autonomie d'Acheminement.

<sup>10</sup> CT : Commutateur de Transit.

<sup>11</sup> CTI : Commutateur de Transit International.

<sup>12</sup> RE : Répartiteur téléphonique.

<sup>13</sup> SR : Sous Répartiteur téléphonique.

<sup>14</sup> PC : Point de Concentration.

## Définitions

**Opérateur** : toute personne morale titulaire d'une licence pour l'exploitation d'un réseau public des télécommunications.

**Abonnement fixe** : (ou ligne téléphonique fixe) toute ligne active (ayant enregistré une activité au cours des trois derniers mois) qui relie l'équipement terminal du client (raccordement filaire ou radio) au réseau public commuté (RTPC) et qui dispose d'un accès individualisé dans l'équipement de commutation téléphonique. (sont comptabilisés ici les canaux au réseau numérique à intégration de services (RNIS)).

**Abonnement fixe postpayé** : tout abonnement fixe dont le service fait l'objet d'une facturation récurrente (facture, forfait, etc.).

**Abonnement fixe prépayé** : tout abonnement fixe dont le service fait l'objet d'une facturation prépayée (cartes de recharges, recharge électronique, etc.).

**Abonnement fixe résidentiel** : tout abonnement fixe desservant les ménages (une ou plusieurs personnes, ayant ou non des liens de parenté, partageant une même habitation).

**Abonnement fixe professionnel** : tout abonnement fixe desservant les entreprises ou les services publics ou à d'autres fins professionnelles. (ne seront pas comptabilisés ici les publitel)

**Publitel** : tout abonnement fixe postpayé dont le terminal est un téléphone public fonctionnant avec pièces ou avec cartes.

**Trafic voix fixe on net** : volume (en minutes) du trafic voix émanant de clients fixes de l'opérateur à destination de clients fixes du même opérateur.

**Trafic voix fixe sortant vers fixe off net** : volume (en minutes) du trafic voix émanant de clients fixes de l'opérateur à destination de clients fixes d'autres opérateurs du pays.

**Trafic voix fixe sortant vers mobile** : volume (en minutes) du trafic voix émanant de clients fixes de l'opérateur à destination de clients mobiles de l'opérateur ou d'autres opérateurs du pays.

**Trafic voix fixe entrant d'un fixe off net** : volume (en minutes) du trafic voix émanant de clients fixes d'autres opérateurs du pays à destination de clients fixes de l'opérateur.

**Trafic voix fixe entrant d'un mobile** : volume (en minutes) du trafic voix émanant de clients mobiles de l'opérateur ou d'autres opérateurs du pays à destination de clients fixes de l'opérateur.

**Trafic voix fixe sortant vers l'international** : volume (en minutes) du trafic voix émanant de clients fixes de l'opérateur à destination de clients d'autres opérateurs (fixe et mobile) à l'étranger.

**Trafic voix fixe entrant de l'international** : volume (en minutes) du trafic voix émanant de clients d'autres opérateurs (fixe et mobile) à l'étranger à destination de clients fixes de l'opérateur.

**Services à Valeur Ajoutée (SVA)** : services offerts au public à travers les réseaux publics des télécommunications au moyen des systèmes informatiques permettant l'accès aux données relatives à des domaines spécifiques en vue de les consulter ou de les consulter et de les échanger.

**SVA audiophoniques** : services vocaux permettant aux utilisateurs d'une ligne téléphonique (fixe ou mobile) d'accéder à des informations téléphoniques vocales préenregistrées, proposées par des fournisseurs de services (le service clients n'est pas inclus).



**Trafic voix fixe vers SVA audiophoniques** : volume (en minutes) du trafic voix émanant de clients fixes de l'opérateur à destination des SVA audiophoniques autres que le service clients.

**Service clients** : service mis à la disposition des clients de l'opérateur gratuitement pour répondre à leurs demandes.

**Trafic voix du service clients** : volume (en minutes) du trafic voix du service clients de l'opérateur.

**Chiffre d'Affaires (CA)** : somme des ventes de biens et de prestations de services relevant de l'exploitation habituelle de l'opérateur au cours de l'année. Ce montant ne comprend ni la TVA, ni les autres impôts liés directement au CA (en millions de dinar tunisien).

**Investissement total** : valeur des biens de production acquis et/ou des dépenses effectués par l'opérateur au cours de l'année en vue de développer le potentiel de l'opérateur pour l'avenir (en millions de dinar tunisien).



République Tunisienne  
Instance Nationale des Télécommunications

Tableau de Bord - Dégroupage & Bitstream

Opérateur :

Mois :

1. Parc de lignes d'accès en dégroupage et bitstream

Données arrêtées au dernier jour du mois à minuit

	Dégroupage total <sup>1</sup>	Dégroupage partiel <sup>2</sup>	Bitstream <sup>3</sup>
Nombre de lignes d'accès			

2. Parc d'abonnements en dégroupage et bitstream

Données arrêtées au dernier jour du mois à minuit

	Dégroupage total <sup>1</sup>	Dégroupage partiel <sup>2</sup>	Bitstream <sup>3</sup>
Nombre d'abonnements			

3. Infrastructure réseau

Données arrêtées au 31 décembre à minuit

	Nombre
Répartiteurs dégroupés	
Lignes reliées aux répartiteurs dégroupés	

4. Données financières

Données arrêtées au 31 décembre à minuit

Indicateur		Montant (millions TND)
Chiffre d'Affaires (CA)	Dégroupage total <sup>1</sup>	
	Dégroupage partiel <sup>2</sup>	
	Bitstream <sup>3</sup>	
Investissement total		

## Notes explicatives

<sup>1</sup> Dégrouperage total : service fourni par un opérateur de réseau public des télécommunications à un autre opérateur en vue de lui permettre d'accéder à tous les éléments de la boucle locale du premier opérateur à fin d'offrir le service directement aux abonnés du deuxième opérateur. Il consiste à la mise à disposition de l'intégralité des bandes de fréquence de la paire de cuivre de l'opérateur. L'utilisateur final n'est alors plus relié au réseau de l'opérateur propriétaire de la boucle locale, mais à celui de l'opérateur bénéficiant du service du dégroupage total.

<sup>2</sup> Dégrouperage partiel : service fourni par un opérateur de réseau public des télécommunications à un autre opérateur en vue de lui permettre d'accéder à tous les éléments de la boucle locale du premier opérateur à fin d'offrir le service directement aux abonnés du deuxième opérateur. Il consiste à la mise à disposition de l'opérateur tiers de la bande de fréquence "haute" de la paire de cuivre, sur laquelle il peut alors construire, par exemple, un service ADSL. La bande de fréquence basse (celle utilisée traditionnellement pour le téléphone) reste gérée par l'opérateur propriétaire de la boucle locale, qui continue de fournir le service téléphonique à son abonné, sans aucun changement induit par le dégroupage sur ce service.

<sup>3</sup> Bitstream : offre qui permet aux opérateurs alternatifs de louer des accès haut débit à l'opérateur sans rattacher le raccordement fixe traditionnel.

## Définitions

**Opérateur** : toute personne morale titulaire d'une licence pour l'exploitation d'un réseau public des télécommunications.

**Ligne d'accès en dégroupage total** : toute ligne d'accès dégroupée totalement louée par l'opérateur à d'autres opérateurs.

**Ligne d'accès en dégroupage partiel** : toute ligne d'accès dégroupée partiellement louée par l'opérateur à d'autres opérateurs.

**Ligne d'accès en bitstream** : toute ligne d'accès en bitstream louée par l'opérateur à d'autres opérateurs.

**Abonnement en dégroupage total** : tout contrat d'abonnement (non résilié) auprès de l'opérateur à un service (téléphonie fixe, Internet, transmission de données, ...) et dont l'accès se fait par le biais d'une ligne dégroupée totalement.

**Abonnement en dégroupage partiel** : tout contrat d'abonnement (non résilié) auprès de l'opérateur à un service (téléphonie fixe, Internet, transmission de données, ...) et dont l'accès se fait par le biais d'une ligne dégroupée partiellement.

**Abonnement en bitstream** : tout contrat d'abonnement (non résilié) auprès de l'opérateur à un service (téléphonie fixe, Internet, transmission de données, ...) et dont l'accès se fait par le biais d'une ligne en bitstream.

**Répartiteur dégroupé** : tout répartiteur qui a été dégroupé totalement ou partiellement.

**Ligne reliée à un répartiteur dégroupé** : toute ligne téléphonique fixe qui est reliée à un répartiteur dégroupé.

**Chiffre d'Affaires (CA)** : somme des ventes de biens et de prestations de services relevant de l'exploitation habituelle de l'opérateur au cours de l'année. Ce montant ne comprend ni la TVA, ni les autres impôts liés directement au CA (en millions de dinar tunisien).

**Investissement total** : valeur des biens de production acquis et/ou des dépenses effectués par l'opérateur au cours de l'année en vue de développer le potentiel de l'opérateur pour l'avenir (en millions de dinar tunisien).



# République Tunisienne

## Instance Nationale des Télécommunications

### Tableau de Bord - Téléphonie Mobile

**Opérateur :**

**Mois :**

#### 1. Abonnements

*Données arrêtées au dernier jour du mois à minuit*

1.1. Nombre d'abonnements mobiles / offre					
	Offre	Activations <sup>1</sup>	Cessations <sup>2</sup>	Migrations <sup>3</sup>	Total <sup>4</sup>
Postpayés					
Prépayés					

1.2. Nombre d'abonnements mobiles / utilisation			
Utilisation	Activations <sup>1</sup>	Cessations <sup>2</sup>	Total <sup>4</sup>
Résidentiels			
Professionnels			

1.3. Services 3G	
Nombre d'utilisateurs 3G <sup>5</sup>	

#### 2. Service Voix

*Données arrêtées au dernier jour du mois à minuit*

2.1. Trafic voix mobile on net	
Volume (min)	

2.2. Trafic voix national sortant		
	Destination	Volume (min)
Mobile off net		
Fixe		

2.3. Trafic voix national entrant		
	Provenance	Volume (min)
Mobile off net		
Fixe		

2.4. Trafic voix international		
Destination/Provenance	Volume (min)	
	Trafic sortant	Trafic entrant
Pays UMA <sup>6</sup>		
Autres pays arabes <sup>7</sup>		
Europe <sup>8</sup>		
Reste du monde		

2.5. Trafic voix en roaming international		
Destination/Provenance	Volume (min)	
	Roaming out <sup>9</sup>	Roaming in <sup>10</sup>
Pays UMA <sup>6</sup>		
Autres pays arabes <sup>7</sup>		
Europe <sup>8</sup>		
Reste du monde		

### 3. Service messagerie (SMS & MMS)

Données arrêtées au dernier jour du mois à minuit

3.1. Trafic messagerie mobile on net		
	SMS <sup>11</sup>	MMS <sup>12</sup>
Nombre		

3.2. Trafic messagerie national sortant		
Destination	SMS <sup>11</sup>	MMS <sup>12</sup>
Mobile off net		

3.3. Trafic messagerie national entrant		
Provenance	SMS <sup>11</sup>	MMS <sup>12</sup>
Mobile off net		

3.4. Trafic messagerie international sortant		
	SMS <sup>11</sup>	MMS <sup>12</sup>
Nombre		

3.5. Trafic messagerie international entrant		
	SMS <sup>11</sup>	MMS <sup>12</sup>
Nombre		

3.6. Trafic messagerie en roaming international out <sup>9</sup>		
	SMS <sup>11</sup>	MMS <sup>12</sup>
Nombre		

3.7. Trafic messagerie en roaming international in <sup>10</sup>		
	SMS <sup>11</sup>	MMS <sup>12</sup>
Nombre		

### 4. Services à Valeur Ajoutée (SVA)

Données arrêtées au dernier jour du mois à minuit

4.1. SVA vocaux	
	Volume (min)
SVA audiophoniques	
Service clients	

4.2. SMS à valeur ajoutée	
	Nombre
SMS-MO <sup>13</sup>	
SMS-MT <sup>14</sup>	

### 5. Infrastructure réseau

Données arrêtées au 31 décembre à minuit

Élément	Nombre
HLR <sup>15</sup>	
MSC <sup>16</sup>	
BSC <sup>17</sup>	
BTS <sup>18</sup>	
TRX <sup>19</sup>	
SMSC <sup>20</sup>	
MMSC <sup>21</sup>	
GMSC <sup>22</sup>	
SGSN <sup>23</sup>	
GGSN <sup>24</sup>	
WAP Gateway <sup>25</sup>	
MGW <sup>26</sup>	
RNC <sup>27</sup>	
Node B <sup>28</sup>	
Autres	

### 6. Données financières

Données arrêtées au 31 décembre à minuit

Indicateur	Montant (millions TND)	
Chiffre d'Affaires (CA)	Postpayés	
	Prépayés	
Investissement total		

## Notes explicatives

- <sup>1</sup> Activations = nombre de nouveaux abonnements mobiles enregistrés au cours du mois.
- <sup>2</sup> Cessations = nombre de cessations d'abonnements mobiles enregistrés au cours du mois.
- <sup>3</sup> Migrations = nombre d'abonnements mobiles migrants du type d'abonnement concerné à un autre type d'abonnement.
- <sup>4</sup> Total = Activations-Cessations-Migrations+Total (mois précédent).
- <sup>5</sup> 3G : (3<sup>ème</sup> génération) une norme de technologie de téléphonie mobile qui s'appuie sur la norme Universal Mobile Telecommunications System (UMTS), permettant des débits bien plus rapides qu'avec la génération précédente (2G).
- <sup>6</sup> Pays UMA : Algérie - Libye - Maroc - Mauritanie.
- <sup>7</sup> Autres pays arabes : Arabie Saoudite - Bahreïn - Comores - Djibouti - Egypte - Émirats Arabes Unis - Iraq - Jordanie - Koweït - Liban - Oman - Palestine - Qatar - Somalie - Soudan - Syrie - Yémen.
- <sup>8</sup> Europe : Albanie - Allemagne - Andorre - Arménie - Autriche - Azerbaïdjan - Belgique - Biélorussie - Bosnie Herzégovine - Bulgarie - Chypre - Croatie - Danemark - Espagne - Estonie - Finlande - France - Géorgie - Grèce - Hongrie - Irlande - Islande - Italie - Kazakhstan - Kosovo - Lettonie - Liechtenstein - Lituanie - Luxembourg - Macédoine - Malte - Moldavie - Monaco - Monténégro - Norvège - Pays-Bas - Pologne - Portugal - République Tchèque - Roumanie - Royaume-Uni - Russie - Serbie - St. Marin - Slovaquie - Slovénie - Suède - Suisse - Vatican - Ukraine.
- <sup>9</sup> Roaming international out : possibilité pour un client mobile de l'opérateur de communiquer sur les réseaux des opérateurs étrangers internationaux avec sa carte SIM et en gardant son numéro d'appel.
- <sup>10</sup> Roaming international in : possibilité pour un client d'un opérateur d'un autre pays de communiquer sur le réseau de l'opérateur avec sa carte SIM et en gardant son numéro d'appel.
- <sup>11</sup> SMS : (*Short Message Service*) permet de transmettre de courts messages textuels.
- <sup>12</sup> MMS : (*Multimedia Messaging Service*) (service de messagerie multimédia) est un système d'émission et de réception de messages multimédias pour la téléphonie mobile.
- <sup>13</sup> SMS-MO : (*Short Message Service Mobile Originated*) SMS émis d'un client de l'opérateur vers le fournisseur SVA.
- <sup>14</sup> SMS-MT : (*Short Message Service Mobile Terminated*) SMS émis par le fournisseur SVA vers un client de l'opérateur.
- <sup>15</sup> HLR : (*Home Location Register*) élément du réseau cellulaire de téléphonie mobile GSM. Il s'agit de la base de données centrale comportant les informations relatives à tout abonné autorisé à utiliser ce réseau GSM. Afin que les données soient cohérentes sur l'ensemble du réseau, c'est elle qui sert de référence aux autres bases de données locales, les VLR.
- <sup>16</sup> MSC : (*Mobile services Switching Center* ou *Mobile Switching Center*) équipement de téléphonie mobile (GSM/2G) en charge du routage dans le réseau, de l'interconnexion avec les autres réseaux (réseau téléphonique classique par exemple) et de la coordination des appels.
- <sup>17</sup> BSC : (*Base Station Controller*) (en français, Contrôleur de Station de base) élément du réseau GSM. Son rôle est de commander un certain nombre de BTS (jusqu'à plusieurs centaines). À leur tour, plusieurs BSC sont reliées à la hiérarchie supérieure du réseau mobile, le MSC.
- <sup>18</sup> BTS : (*Base Transceiver Station*) (en français, Station de base) élément de base du système cellulaire de téléphonie mobile GSM, appelé plus communément antenne-relais GSM. Elle est en charge de la liaison radio avec les stations mobiles.
- <sup>19</sup> TRX : (*Transceiver*) émetteur/récepteur faisant partie des composantes d'un BTS.
- <sup>20</sup> SMSC : (*Short Message Service Center*) permet de gérer le transfert de messages SMS (textes ou binaires) entre téléphones mobiles.
- <sup>21</sup> MMSC : (*Multimedia Message Service Center*) plateforme qui fait la réception, le stockage et la distribution des MMS au sein d'un opérateur de téléphonie mobile.
- <sup>22</sup> GMSC : (*Gateway Mobile Switching Center*) fournit la fonction EDGE pour les réseaux GSM. C'est un équipement terminal du réseau téléphonique commuté public (de signalisation et circuits) qui met en forme et convertit les protocoles employés par le réseau mobile.
- <sup>23</sup> SGSN : (*Serving GPRS Support Node*) passerelle permettant l'acheminement des données dans les réseaux mobiles GPRS.
- <sup>24</sup> GGSN : (*Gateway GPRS Support Node*) passerelle d'interconnexion entre le réseau paquet mobile (GPRS ou UMTS) et les réseaux IP externes.
- <sup>25</sup> Wap Gateway : passerelle connectée au réseau mobile, routant les connexions WAP (*Wireless Application Protocol*) vers Internet (la passerelle effectue également une compression des données envoyées vers le téléphone portable, afin de faciliter la transmission).
- <sup>26</sup> MGW : (*Media Gateway*) unité de translation entre les réseaux de télécommunications disparates.
- <sup>27</sup> RNC : élément du réseau UMTS qui contrôle les transmissions radio des stations de base.
- <sup>28</sup> Node B : station de base (ou Antenne-relais) dans un réseau UMTS, basé sur la technologie W-CDMA. C'est l'équivalent de la BTS dans le réseau GSM.

## Définitions

**Opérateur** : toute personne morale titulaire d'une licence pour l'exploitation d'un réseau public des télécommunications.

**Abonnement mobile** : toute carte SIM (Subscriber Identity Module) enregistrée au HLR (Home Location Register) dont l'utilisateur est client auprès d'un opérateur de réseau public de télécommunications mobiles.

**Abonnement mobile postpayé** : tout abonnement mobile dont le service fait l'objet d'une facturation récurrente (facture, forfait, etc.).

**Abonnement mobile prépayé (actif)** : tout abonnement mobile dont le service fait l'objet d'une facturation prépayée (cartes de recharge, recharge électronique, etc.) et ayant émis ou reçu un appel ou ayant émis un SMS ou un MMS ou ayant effectué une recharge de solde ou ayant consulté un service multimédia (Wap, Web, E-mail, etc.) au moins une fois au cours des trois (03) derniers mois.

**Abonnement mobile résidentiel** : tout abonnement mobile desservant les ménages (une ou plusieurs personnes, ayant ou non des liens de parenté, partageant une même habitation).

**Abonnement mobile professionnel** : tout abonnement mobile desservant les entreprises ou les services publics ou à d'autres fins professionnelles.

**Utilisateur 3G** : tout client auprès d'un opérateur de réseau public de télécommunications mobiles ayant utilisé au moins une fois au cours des trois (03) derniers mois un service nécessitant une technologie cellulaire de troisième génération (3G) (ex: internet mobile haut débit, TV mobile, visiophonie, VoD, etc..).

**Trafic voix mobile on net** : volume (en minutes) du trafic voix émanant de clients mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur à destination de clients mobiles du même opérateur.

**Trafic voix mobile sortant vers mobile off net** : volume (en minutes) du trafic voix émanant de clients mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur à destination de clients mobiles d'autres opérateurs du pays.

**Trafic voix mobile sortant vers fixe** : volume (en minutes) du trafic voix émanant de clients mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur à destination de clients fixes de l'opérateur ou d'autres opérateurs du pays.

**Trafic voix mobile entrant d'un mobile off net** : volume (en minutes) du trafic voix émanant de clients mobiles d'autres opérateurs du pays à destination de clients mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur.

**Trafic voix mobile entrant d'un fixe** : volume (en minutes) du trafic voix émanant de clients fixes de l'opérateur ou d'autres opérateurs du pays à destination de clients mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur.

**Trafic voix mobile sortant vers l'international** : volume (en minutes) du trafic voix émanant de clients mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur à destination de clients d'autres opérateurs (fixe et mobile) à l'étranger.

**Trafic voix mobile entrant de l'international** : volume (en minutes) du trafic voix émanant de clients d'autres opérateurs (fixe et mobile) à l'étranger à destination de clients mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur.

**Trafic voix mobile sortant en roaming international out** : volume (en minutes) du trafic voix itinérant émanant de clients mobiles (à l'extérieur du pays) de l'opérateur.

**Trafic voix mobile entrant en roaming international in** : volume (en minutes) du trafic voix itinérant émanant de clients mobiles d'autres opérateurs à l'étranger à travers le réseau de l'opérateur.



**Trafic SMS mobile on net** : nombre de SMS émanant de clients mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur à destination de clients mobiles du même opérateur.

**Trafic SMS sortant vers mobile off net** : nombre de SMS émanant de clients mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur à destination de clients mobiles d'autres opérateurs du pays.

**Trafic SMS entrant d'un mobile off net** : nombre de SMS émanant de clients mobiles d'autres opérateurs du pays à destination de clients mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur.

**Trafic SMS sortant vers l'international** : nombre de SMS émanant de clients mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur à destination de clients mobiles d'autres opérateurs à l'étranger.

**Trafic SMS entrant de l'international** : nombre de SMS émanant de clients mobiles d'autres opérateurs à l'étranger à destination de clients mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur.

**Trafic SMS sortant en roaming international out** : nombre de SMS itinérant émanant de clients mobiles (à l'extérieur du pays) de l'opérateur.

**Trafic SMS entrant en roaming international in** : nombre de SMS itinérant émanant de clients mobiles d'opérateurs à l'étranger à travers le réseau de l'opérateur.

**Trafic MMS mobile on net** : nombre de MMS émanant de clients mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur à destination de clients mobiles du même opérateur.

**Trafic MMS sortant vers mobile off net** : nombre de MMS émanant de clients mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur à destination de clients mobiles d'autres opérateurs du pays.

**Trafic MMS entrant d'un mobile off net** : nombre de MMS émanant de clients mobiles d'autres opérateurs du pays à destination de clients mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur.

**Trafic MMS sortant vers l'international** : nombre de MMS émanant de clients mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur à destination de clients mobiles d'autres opérateurs à l'étranger.

**Trafic MMS entrant de l'international** : nombre de MMS émanant de clients mobiles d'autres opérateurs à l'étranger à destination de clients mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur.

**Trafic MMS sortant en roaming international out** : nombre de MMS itinérant émanant de clients mobiles (à l'extérieur du pays) de l'opérateur.

**Trafic MMS entrant en roaming international in** : nombre de MMS itinérant émanant de clients mobiles d'opérateurs à l'étranger à travers le réseau de l'opérateur.

**Services à Valeur Ajoutée (SVA)** : services offerts au public à travers les réseaux publics des télécommunications au moyen des systèmes informatiques permettant l'accès aux données relatives à des domaines spécifiques en vue de les consulter ou de les consulter et de les échanger.

**SVA audiophoniques** : services vocaux permettant aux utilisateurs d'une ligne téléphonique (fixe ou mobile) d'accéder à des informations téléphoniques vocales préenregistrées, proposées par des fournisseurs de services (le service clients n'est pas inclut).

**Trafic voix mobile vers SVA audiophoniques** : volume (en minutes) du trafic voix émanant de clients mobiles de l'opérateur à destination des SVA audiophoniques autre que le service clients.

**Service clients** : service mis à la disposition des clients de l'opérateur gratuitement pour répondre à leurs demandes.

**Trafic voix du service clients** : volume (en minutes) du trafic voix du service clients de l'opérateur.

**SMS à valeur ajoutée** : solutions multi-opérateurs qui permettent aux éditeurs et annonceurs de proposer à leurs clients des contenus et services par SMS via un numéro court à 5 chiffres (87 XXX).

**Trafic SMS-MO** : nombre de SMS à valeur ajoutée émanant de clients mobiles de l'opérateur vers un fournisseur SVA.

**Trafic SMS-MT** : nombre de SMS à valeur ajoutée émanant d'un fournisseur SVA à destination de clients mobiles de l'opérateur.

**Chiffre d'Affaires (CA)** : somme des ventes de biens et de prestations de services relevant de l'exploitation habituelle de l'opérateur au cours de l'année. Ce montant ne comprend ni la TVA, ni les autres impôts liés directement au CA (en millions de dinar tunisien).

**Investissement total** : valeur des biens de production acquis et/ou des dépenses effectués par l'opérateur au cours de l'année en vue de développer le potentiel de l'opérateur pour l'avenir (en millions de dinar tunisien).



# République Tunisienne

## Instance Nationale des Télécommunications

### Tableau de Bord - Internet & Transmission de Données I

**Opérateur :**

**Mois :**

#### 1. Abonnements

*Données arrêtées au dernier jour du mois à minuit*

1.1. Abonnements Internet fixe		
Type du débit	Bas débit	Haut débit
Nombre		

1.2. Abonnements Internet mobile		
Technologie	GPRS <sup>1</sup> /EDGE <sup>2</sup>	3G <sup>3</sup>
Nombre		

Nombre de centres publics d'accès à Internet	
--	--

1.3. Abonnements Internet fixe et transmission de données / technologie				1.4. Capacité
Technologie	Internet fixe - Résidentiels	Internet fixe - Professionnels	Transmission de données (hors Internet)	
ADSL <sup>4</sup>				
FO <sup>5</sup>				
FR <sup>6</sup>				
LS <sup>7</sup>				
RNIS <sup>8</sup>				
SDSL <sup>9</sup>				
FH <sup>10</sup>				
VSAT <sup>11</sup>				
WiMAX <sup>12</sup>				
Autres (à préciser)				

1.5. Abonnements ADSL <sup>4</sup>	
Débit	Nombre
1 Mbps	
2 Mbps	
4 Mbps	
8 Mbps	
16 Mbps	
20 Mbps	
>20 Mbps	

#### 2. Infrastructure réseau

*Données arrêtées au 31 décembre à minuit*

2.1. Largeur de la bande passante internationale		
	Réception	Emission
Capacité (Gbps)		

2.2. Eléments du réseaux	
	Nombre
PoP <sup>13</sup>	
DSLAM <sup>14</sup>	
BRAS <sup>15</sup>	
Concentrateurs FO <sup>16</sup>	
Concentrateurs VSAT <sup>17</sup>	
Concentrateurs WiMAX <sup>18</sup>	
Concentrateurs autres technologies	
Autres	

### 3. Données financières

Données arrêtées au 31 décembre à minuit

Indicateur		Montant (millions TND)
Chiffre d'Affaires (CA)	GPRS <sup>1</sup> /EDGE <sup>2</sup>	
	3G <sup>3</sup>	
	ADSL <sup>4</sup>	
	FO <sup>5</sup>	
	FR <sup>6</sup>	
	LS <sup>7</sup>	
	RNIS <sup>8</sup>	
	SDSL <sup>9</sup>	
	FH <sup>10</sup>	
	VSAT <sup>11</sup>	
	WiMAX <sup>12</sup>	
	Autres	
Investissement total		

## Notes explicatives

- <sup>1</sup> GPRS : (General Packet Radio Service) une norme pour la téléphonie mobile dérivée du GSM permettant un débit de données plus élevé. On le qualifie souvent de 2,5G.
- <sup>2</sup> EDGE : (Enhanced Data rates for GSM Evolution) une norme de téléphonie mobile, une évolution du GPRS.
- <sup>3</sup> 3G : (3<sup>ème</sup> génération) une norme de technologie de téléphonie mobile qui s'appuie sur la norme Universal Mobile Telecommunications System (UMTS), permettant des débits bien plus rapides qu'avec la génération précédente (2G).
- <sup>4</sup> ADSL : (Asymmetric Digital Subscriber Line) faisant partie de la famille des technologies xDSL. Son principe consiste à réserver une partie de la bande passante au transport de la voix, une autre au transport des données circulant en direction du cœur de réseau (données montantes) et une troisième, plus importante, au transport des données circulant vers l'abonné (données descendantes).
- <sup>5</sup> FO : (Fibre optique) un fil en verre ou en plastique très fin qui a la propriété de conduire la lumière et sert dans les transmissions terrestres et océaniques de données. Elle offre un débit d'informations nettement supérieur à celui des câbles coaxiaux et supporte un réseau "large bande" par lequel peuvent transiter aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence ou les données informatiques.
- <sup>6</sup> FR : (Frame Relay) un protocole à commutation de paquets situé au niveau de la couche de liaison (niveau 2) du modèle OSI, utilisé pour les échanges intersites (WAN).
- <sup>7</sup> LS : (Liaison Spécialisée) une liaison permanente entre deux équipements de communication situés dans des lieux différents, par exemple le réseau local d'une entreprise et son opérateur Internet, permettant d'atteindre de hauts débits.
- <sup>8</sup> RNIS : (Réseau Numérique à Intégration de Services) un réseaux de télécommunications entièrement numérisé, capable de transporter simultanément des informations représentant des images, des sons et des textes.
- <sup>9</sup> SDSL : (Symmetric Digital Subscriber Line) (en français, ligne d'abonné numérique à débit symétrique) une des techniques de la famille xDSL. La ligne SDSL a, contrairement à la ligne ADSL, des débits symétriques : son débit en réception (download) est égal au débit en émission (upload).
- <sup>10</sup> FH : (Faisceaux Hertziens) un support de transmission sans fil à très haut débit (plusieurs centaines de Mbps) et à faible latence (4ms en point à point).
- <sup>11</sup> VSAT : (Very Small Aperture Terminal) un service de télécommunications par satellite utilisant une partie étroite de la capacité totale du satellite grâce à un terminal d'émission-réception de petite dimension permettant l'échange d'informations à bas ou moyen débit.
- <sup>12</sup> WiMAX : (Worldwide Interoperability for Microwave Access) un standard de transmission sans fil à haut débit, portant sur une zone géographique étendue. Egalement connu sous la désignation d'IEEE 802.16.
- <sup>13</sup> PoP : (Point of Presence) un point d'accès à internet. Son rôle est de centraliser les connexions provenant des DSLAM régionaux.
- <sup>14</sup> DSLAM : (Digital Subscriber Line Access Multiplexer) un équipement actif qui permet de regrouper, multiplexer et rediriger le trafic montant des lignes xDSL vers le réseau de transport.
- <sup>15</sup> BRAS : (Broadband Remote Access Server) (en français: Équipement d'Accès au Service (EAS)) un équipement réseau (typiquement un routeur), qui assure l'interconnexion entre les DSLAM d'un réseau xDSL et le réseau d'un Fournisseur de Services à Internet.
- <sup>16</sup> Concentrateurs FO : un élément matériel permettant de concentrer le trafic réseau Fibre Optique provenant de plusieurs hôtes, et de régénérer le signal.
- <sup>17</sup> Concentrateurs VSAT : un élément matériel permettant de concentrer le trafic réseau VSAT provenant de plusieurs hôtes, et de régénérer le signal.
- <sup>18</sup> Concentrateurs WiMAX : un élément matériel permettant de concentrer le trafic réseau WiMAX provenant de plusieurs hôtes, et de régénérer le signal.

## Définitions

**Opérateur** : toute personne morale titulaire d'une licence pour l'exploitation d'un réseau public des télécommunications.

**Abonnement Internet fixe** : tout contrat d'abonnement (non résilié) à Internet **chez l'opérateur assurant le transport dans le réseau** au moyen d'un accès fixe. (sont comptabilisés ici les abonnements par FH, VSAT et WiMAX)

**Abonnement Internet fixe bas débit** : tout abonnement internet fixe dont le débit descendant déclaré est inférieur à 256 kbps.

**Abonnement Internet fixe haut débit** : tout abonnement internet fixe dont le débit descendant déclaré est supérieur ou égal à 256 kbps.

**Centre public d'accès à Internet** : tout lieu où l'accès à l'internet est offert au public à titre payant (publinet, cybercafé, etc.).

**Abonnement Internet mobile** : toute carte SIM (Subscriber Identity Module) destinée pour un usage exclusif à internet en situation de mobilité et dont l'utilisateur est client auprès d'un opérateur de réseau public de télécommunications mobiles.

**Abonnement Internet mobile GPRS/EDGE** : tout abonnement internet mobile dont l'acheminement des services se fait par la technologie GPRS ou EDGE.

**Abonnement Internet mobile 3G** : tout abonnement internet mobile dont l'acheminement des services se fait par la technologie 3G (ex: clé 3G, clé 3G+, carte PCMCIA, etc..).

**Abonnement Internet fixe résidentiel** : tout abonnement internet fixe desservant les ménages (une ou plusieurs personnes, ayant ou non des liens de parenté, partageant une même habitation).

**Abonnement Internet fixe professionnel** : tout abonnement internet fixe desservant les entreprises ou les services publics ou à d'autres fins professionnelles.

**Abonnement aux transmissions de données** : tout contrat d'abonnement (non résilié) à un service de transmission de données (hors Internet) **chez l'opérateur assurant le transport dans le réseau** au moyen d'un accès fixe. (sont comptabilisés ici les abonnements par FH, VSAT et WiMAX)

**Abonnement ADSL / FO / FR / LS / RNIS / SDSL / FH / VSAT / WiMAX** : tout abonnement internet fixe ou aux transmissions de données dont l'acheminement des services se fait par la technologie ADSL / FO / FR / LS / RNIS / SDSL / FH / VSAT / WiMAX.

**Capacité en abonnements** : capacité maximale disponible en nombre d'abonnements à internet fixe et aux transmissions de données.

**Abonnement ADSL x Mbps** : tout abonnement ADSL (Internet fixe) dont le débit descendant déclaré est égal à x Mbps.

**Largeur de la bande passante internationale** : quantité maximale (ou le débit) de transmission de données du pays vers le reste du monde. C'est la somme de la capacité de toutes les liaisons internationales de données (propriétés de l'opérateur) du pays vers les autres pays.

**Capacité en réception de la bande passante internationale** : capacité totale (en Gbps) de réception de la largeur de la bande passante internationale.

**Capacité en émission de la bande passante internationale** : capacité totale (en Gbps) d'émission de la largeur de la bande passante internationale.

**Chiffre d'Affaires (CA)** : somme des ventes de biens et de prestations de services relevant de l'exploitation habituelle de l'opérateur au cours de l'année. Ce montant ne comprend ni la TVA, ni les autres impôts liés directement au CA (en millions de dinar tunisien).

**Investissement total** : valeur des biens de production acquis et/ou des dépenses effectués par l'opérateur au cours de l'année en vue de développer le potentiel de l'opérateur pour l'avenir (en millions de dinar tunisien).



République Tunisienne

Instance Nationale des Télécommunications

Participation au fonds de développement des communications

Opérateur :

Année :

Mois	Chiffre d'affaires (TTC) (millions TND)	Participation au fonds de développement des communications (5%)	Références règlements*	
			Date	N° quittance
Total				

\* Joindre des copies des quittances de règlement mensuelles.





# République Tunisienne

## Instance Nationale des Télécommunications

### Tableau de Bord - Internet & Transmission de Données II

Fournisseur :

Mois :

#### 1. Abonnements

Données arrêtées au dernier jour du mois à minuit

1.1. Abonnements Internet fixe		
Type du débit	Bas débit	Haut débit
Nombre		

1.2. Abonnements Internet fixe et transmission de données / technologie				1.3. Capacité
Technologie	Internet fixe - Résidentiels	Internet fixe - Professionnels	Transmission de données (hors Internet)	
ADSL <sup>1</sup>				
FO <sup>2</sup>				
FR <sup>3</sup>				
LS <sup>4</sup>				
RNIS <sup>5</sup>				
SDSL <sup>6</sup>				
FH <sup>7</sup>				
VSAT <sup>8</sup>				
WiMAX <sup>9</sup>				
Autres (à préciser)				

1.4. Abonnements ADSL <sup>1</sup>	
Débit	Nombre
1 Mbps	
2 Mbps	
4 Mbps	
8 Mbps	
16 Mbps	
20 Mbps	
>20 Mbps	

1.5. Services	
	Clients
Attribution de nom de domaine national <sup>10</sup> (.tn / تونس)	
Attribution de nom de domaine international <sup>11</sup> (.com, .org, ...)	
Email <sup>12</sup>	
Hébergement de site web <sup>13</sup>	
Visioconférence <sup>14</sup>	
VPN <sup>15</sup>	
WiFi <sup>16</sup>	
Autres (à spécifier)	

#### 2. Données financières

Données arrêtées au 31 décembre à minuit

Indicateur	Montant (millions TND)
Chiffre d'Affaires (CA)	
Investissement total	

## Notes explicatives

<sup>1</sup> ADSL : (Asymmetric Digital Subscriber Line) faisant partie de la famille des technologies xDSL. Son principe consiste à réserver une partie de la bande passante au transport de la voix, une autre au transport des données circulant en direction du cœur de réseau (données montantes) et une troisième, plus importante, au transport des données circulant vers l'abonné (données descendantes).

<sup>2</sup> FO : (Fibre optique) un fil en verre ou en plastique très fin qui a la propriété de conduire la lumière et sert dans les transmissions terrestres et océaniques de données. Elle offre un débit d'informations nettement supérieur à celui des câbles coaxiaux et supporte un réseau "large bande" par lequel peuvent transiter aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence ou les données informatiques.

<sup>3</sup> FR : (Frame Relay) un protocole à commutation de paquets situé au niveau de la couche de liaison (niveau 2) du modèle OSI, utilisé pour les échanges intersites (WAN).

<sup>4</sup> LS : (Liaison Spécialisée) une liaison permanente entre deux équipements de communication situés dans des lieux différents, par exemple le réseau local d'une entreprise et son opérateur Internet, permettant d'atteindre de hauts débits.

<sup>5</sup> RNIS : (Réseau Numérique à Intégration de Services) un réseaux de télécommunications entièrement numérisé, capable de transporter simultanément des informations représentant des images, des sons et des textes.

<sup>6</sup> SDSL : (Symmetric Digital Subscriber Line) (en français, ligne d'abonné numérique à débit symétrique) une des techniques de la famille xDSL. La ligne SDSL a, contrairement à la ligne ADSL, des débits symétriques : son débit en réception (download) est égal au débit en émission (upload).

<sup>7</sup> FH : (Faisceaux Hertzien) un support de transmission sans fil à très haut débit (plusieurs centaines de Mbps) et à faible latence (4ms en point à point).

<sup>8</sup> VSAT : (Very Small Aperture Terminal) un service de télécommunications par satellite utilisant une partie étroite de la capacité totale du satellite grâce à un terminal d'émission-réception de petite dimension permettant l'échange d'informations à bas ou moyen débit.

<sup>9</sup> WiMAX : (Worldwide Interoperability for Microwave Access) un standard de transmission sans fil à haut débit, portant sur une zone géographique étendue. Egalement connu sous la désignation d'IEEE 802.16.

<sup>10</sup> Attribution de nom de domaine national : un service qui permet au client d'avoir une adresse unique (identifiant) sur le web et dont l'extension est de type (.tn) ou (تونيس.).

<sup>11</sup> Attribution de nom de domaine international : un service qui permet au client d'avoir une adresse unique (identifiant) sur le web et dont l'extension est de type (.com, .org, .net, ...).

<sup>12</sup> Email : une application qui permet l'envoi ainsi que la réception de messages et de documents, à partir d'un ordinateur connecté au réseau Internet.

<sup>13</sup> Hébergement de site web : la mise à disposition d'un espace disque sur un serveur web afin de diffuser de l'information par le biais d'un site web sur la toile.

<sup>14</sup> Visioconférence : un système de conférence multimédia dont le principal avantage est de permettre à 2 ou plusieurs interlocuteurs distants de se voir et de se parler à travers des liaisons de télécommunications.

<sup>15</sup> VPN : (Virtual Private Network) un réseau IP virtuel d'opérateurs reliant plusieurs sites d'une entreprise, sans qu'elle ait à déployer sa propre infrastructure.

<sup>16</sup> WiFi : (Wireless Fidelity) ou Ethernet sans fil, une technologie de réseau informatique sans fil mise en place pour fonctionner en réseau interne. Il est basé sur la norme IEEE 802.11.

## Définitions

**Fournisseur de Services Internet (FSI)** : toute personne morale titulaire d'une licence pour la fourniture de services internet.

**Abonnement Internet fixe** : tout contrat d'abonnement (non résilié) à Internet **chez un FSI** au moyen d'un accès fixe. (sont comptabilisés ici les abonnements par FH, VSAT et WiMAX)

**Abonnement Internet fixe bas débit** : tout abonnement internet fixe dont le débit descendant déclaré est inférieur à 256 kbps.

**Abonnement Internet fixe haut débit** : tout abonnement internet fixe dont le débit descendant déclaré est supérieur ou égal à 256 kbps.

**Abonnement Internet fixe résidentiel** : tout abonnement internet fixe desservant les ménages (une ou plusieurs personnes, ayant ou non des liens de parenté, partageant une même habitation).

**Abonnement Internet fixe professionnel** : tout abonnement internet fixe desservant les entreprises ou les services publics ou à d'autres fins professionnelles.

**Abonnement aux transmissions de données** : tout contrat d'abonnement (non résilié) à un service de transmission de données (hors Internet) **chez un FSI** au moyen d'un accès fixe. (sont comptabilisés ici les abonnements par FH, VSAT et WiMAX)

**Abonnement ADSL / FO / FR / LS / RNIS / SDSL / FH / VSAT / WiMAX** : tout abonnement internet fixe ou aux transmissions de données dont l'acheminement des services se fait par la technologie ADSL / FO / FR / LS / RNIS / SDSL / FH / VSAT / WiMAX.

**Capacité en abonnements** : capacité maximale disponible en nombre d'abonnements à internet fixe et aux transmissions de données.

**Abonnement ADSL x Mbps** : tout abonnement ADSL (Internet fixe) dont le débit descendant déclaré est égal à x Mbps.

**Clients attribution de nom de domaine national** : nombre total de nom de domaine nationaux de type (.tn) ou (تونس) attribués et encore en service.

**Clients attribution de nom de domaine international** : nombre total de nom de domaine internationaux (.com, .org, .net, ...) attribués et encore en service.

**Clients Email** : nombre total de comptes e-mails attribués et encore en service.

**Clients hébergement de sites web** : nombre total de sites web hébergés et encore en service et encore en service.

**Clients visioconférence** : nombre total de clients souscrivants (et n'ayant pas résilié) au service visioconférence.

**Clients VPN** : nombre total de clients souscrivants (et n'ayant pas résilié) au service VPN.

**Clients WiFi** : nombre total de clients souscrivants (et n'ayant pas résilié) au service WiFi.

**Chiffre d'Affaires (CA)** : somme des ventes de biens et de prestations de services relevant de l'exploitation habituelle du fournisseur au cours de l'année. Ce montant ne comprend ni la TVA, ni les autres impôts liés directement au CA (en millions de dinar tunisien).

**Investissement total** : valeur des biens de production acquis et/ou des dépenses effectués par le fournisseur au cours de l'année en vue de développer le potentiel de l'opérateur pour l'avenir (en millions de dinar tunisien).